



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2013

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 24 janvier 2013 à 20h30 en Mairie.

Présents :

BRUNEL Laurent - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERNE Nadine - BERTONNIER Pascale - DEBAUD Laetitia - DUPIN Denis - PEYROT Stéphane - REYNAUD Sébastien - TRAVERSIER Michèle

Procurations:

BESSION Eric à BRUNEL Laurent et RAMDANI Frédéric à BERNE Nadine

Absents excusés:

CHANAL Ludovic, FILET-COCHE Patrick, REYNAUD Alain

Secrétaire de séance :

BERNE Nadine

Le compte-rendu du 6 décembre 2012 est voté à l'unanimité.

Modification des statuts du SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche)

Il s'agit dans un premier temps d'une mise à jour des collectivités adhérentes à la compétence facultative MDE (Maîtrise de la demande en énergie) avec 38 adhésions supplémentaires.

Dans un deuxième temps de la modification de la représentation des groupements de communes au sein du syndicat : pour les EPCI il est choisi entre les deux possibilités indiquées ci-dessous, celle la plus favorable à l'EPCI :

- 1 délégué pour 5000 hab ou fraction de 5000 hab désignés par le Conseil Syndical ou communautaire
- 1 délégué pour 5000 hab, plus 1 délégué par tranche de 10 communes au-delà de 10, désignés par le conseil syndical ou communautaire

Cette formule aurait l'avantage de représenter à la fois la population et le territoire.

Dans un troisième temps la compétence production d'énergie : modification de la compétence qui était « facultative » jusqu'à maintenant et qui devient de plein droit pour les syndicats selon les services de la FNCCR. Il s'agit là de rendre cette partie des statuts beaucoup plus explicite.

Voté à l'unanimité

Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et de permettre le paiement des fournisseurs avant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser pour l'exercice 2013 et jusqu'à l'obtention du budget :

° L'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement (hors reports), dans la limite de 48 750.00 € (25% de 195 000.00 €), pour la réalisation des opérations suivantes :

Opération n° 445/ Renforcement AEP Hameau du Serre

Opération n° 446/ Matériels de voirie

° Ces dépenses ainsi engagées, liquidées et mandatées seront reprises au budget primitif 2013.

Voté à l'unanimité

IHTS (Indemnité Horaire pour travaux supplémentaires)

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale selon les dispositions du N° 2002-60 du 14 janvier 2002.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent de 25h par mois et par agent.

La périodicité de versement sera mensuelle sous réserve que des heures supplémentaires aient été effectuées.

Cette indemnité concerne les agents à temps complets :

Filière animation

Grade : adjoint d'animation de 1^{ère} classe (service cantine/ garderie)

Filière administrative

Grade : adjoint administratif de 2^{ème} classe (secrétariat)

En plus de la délibération, un arrêté nominatif est pris par M. le Maire pour chaque agent concerné.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 21h30

SIGNATURES